

**Taxe compensatoire :
Les organismes sont forcés d'accorder une aide financière de 55 000\$ au Centre des congrès**

Saint-Hyacinthe, le 5 octobre 2015 – Des membres et des travailleurs d'organismes communautaires propriétaires d'immeubles se sont réunis aux abords du site du futur centre des congrès pour remettre un chèque de 55 000\$ aux autorités de la ville de Saint-Hyacinthe.

« Les organismes demandent, depuis 2013, l'abolition de la taxe compensatoire puisque la ville peut agir en ce sens tout comme d'autres villes au Québec dont Sorel, St-Jean-sur-Richelieu, Châteauguay, Laval, Sherbrooke, Boucherville et Brossard. À la suite de nombreuses représentations, les élus ont consenti à une maigre réduction de 50% à compter de janvier 2016 mais les organismes sont déçus et ils exigent avec détermination l'abolition de cette taxe », a mentionné Chantal Goulet, coordonnatrice de la CDC des Maskoutains.

À l'instar des citoyens, les organismes constataient récemment que la ville de Saint-Hyacinthe a enregistré un important surplus financier. L'insuffisance de fonds n'est donc plus un argument pour refuser d'abolir la taxe compensatoire aux organismes propriétaires d'immeubles. Rappelons que ces organismes oeuvrent au quotidien auprès des plus vulnérables de la communauté en apportant une contribution majeure et essentielle à la société.

« Nous savions que la ville investissait 23M\$ de fonds public dans la construction d'un centre des congrès mais c'est avec stupéfaction que nous apprenions dans l'édition du journal Le Courrier du 27 août dernier, que la ville avait conclu une entente en emphytéose avec Les Centres d'Achats Beauward. Pour monsieur Marc Bibeau, il s'agit sûrement d'une autre excellente affaire mais pour l'ensemble des contribuables il s'agit d'une sombre entente qui devrait soulever l'indignation collective », a indiqué Chantal Goulet, coordonnatrice de la CDC des Maskoutains.

Force est de constater que la ville exige des organismes communautaires et de ses donateurs de payer une taxe compensatoire destinée à la construction et à l'entretien d'un immeuble qui ne sera jamais la propriété des contribuables de la ville mais plutôt celle d'un propriétaire privé. Les gens de chez nous ont des besoins ici et maintenant et il est capital que les élus reconnaissent ce fait en supportant la mission des organismes communautaires propriétaires d'immeubles qui portent des valeurs de démocratie, de justice, d'éthique, d'intégrité, de solidarité et d'entraide.